

Carl Menger et le *Methodenstreit*

Robert Nadeau

Département de Philosophie
Université du Québec à Montréal

Introduction : l'articulation de l'économique et de la méthode

Que Carl Menger (1840-1921) ait entrepris en 1871 ce qu'il appelle lui-même « une réforme fondamentale des fondements » de la science économique, cela est explicite dès la préface des *Grundsätze* :

« In what follows I have endeavored to reduce the complex phenomena of human economic activity to the simplest elements that can still be subjected to accurate observation, to apply to these elements the measure corresponding to their nature, and constantly adhering to this measure, to investigate the manner in which the more complex economic phenomena evolve from their elements according to definite principles.

This method of research, attaining universal acceptance in the natural sciences, led to very great results, and on this account came mistakenly to be called the natural scientific method. It is, in reality, a method common to all fields of empirical knowledge, and should properly be called the empirical method. The distinction is important because every method of investigation acquires its own specific character from the nature of the field of knowledge to which it is applied. It would be improper, accordingly, to attempt a natural-scientific orientation of our science »

(Carl Menger, «Preface» to *Principles of Economics* [First, General Part], Transl. and ed. by James Dingwall and Bert F. Hoselitz, Glencoe, Ill., The Free Press, p.46-7).

Qu'il ait entrepris cette tâche avec l'intention délibérée de reconnaître à ses prédécesseurs tout le mérite qui leur revient tout en ne s'abstenant jamais de critiquer leurs erreurs, cela aussi est manifeste d'entrée de jeu. Que cette entreprise ait amené, cependant, Carl Menger à délibérément creuser un fossé infranchissable entre l'économique (ou l'ensemble des sciences sociales) et la physique (ou l'ensemble des sciences de la nature), cela relève du mythe ou de l'ignorance, ou, pire encore, des deux à la fois. Car la position qu'affiche Menger est de dire tout à la fois que:

1. l'économique comme science peut et doit faire place à la méthode d'investigation qui a fait ses preuves dans toutes les sciences naturelles;
2. cette méthode empirique générale ne doit pas être confondue avec l'application particulière qui en a été faite dans les sciences de la nature: ce n'est pas, par conséquent, la méthode des sciences de la nature qu'il faut utiliser en économie mais la méthode à l'aide de laquelle les sciences de la

nature ont pu produire leurs admirables résultats. Cet argument (*loc. cit.*, p. 47) est, à ne pas s'y tromper, exactement le même que celui qui sera avancé plus tard par Karl Popper dans *Misère de l'historicisme* contre ceux qu'il appellera les "antinaturalistes".

3. La méthode que préconise Menger suit trois étapes: a) d'abord, elle consiste à décomposer un tout complexe en ses ultimes éléments; b) puis à trouver une méthode de mesure de ses éléments simples qui soit particulièrement appropriée à leur nature spécifique; et c) elle exige enfin qu'on cherche à comprendre comment, à partir de ces éléments les plus simples, des phénomènes plus complexes sont effectivement engendrés selon des principes ou des lois définis. Ce sont ces phénomènes complexes qui constituent les phénomènes économiques proprement dits (ils sont les *explananda*) ou les objets d'investigation propres de l'économie comme science, alors que les éléments simples (les *explanantia*) sont dits constituer le niveau le plus fondamental où il soit encore possible d'observer adéquatement quoi que ce soit de nature économique qui puisse en rendre compte.

4. C'est cette *méthode de recherche* qui peut permettre de trouver, en économie comme ailleurs, que les phénomènes obéissent à des lois strictes : «(...) phenomena of economic life, like those of nature, are ordered strictly in accordance with definite laws.» (*loc. cit.*, p.48).

Ainsi donc, si c'est précisément cette méthode ici brièvement décrite que préconise Menger en économie, c'est parce qu'elle est considérée par lui comme étant « universellement acceptée dans les sciences naturelles », et non pas, comme on aurait peut-être pu s'y attendre, parce qu'elle est adéquate pour saisir ce qui fait la nature spécifique et irréductible des phénomènes économiques par comparaison avec les phénomènes de la nature. Par conséquent, si l'on insistait exclusivement sur ce qui fait la particularité (voire l'irréductibilité) de l'économie à la science physique, on se méprendrait sur la thèse de Menger. Mais l'on se tromperait tout autant si l'on se contentait d'affirmer que, suivant Menger, sciences sociales et sciences naturelles sont méthodologiquement assimilables les unes aux autres. En effet, dire que deux domaines de recherche sont épistémologiquement analogues parce que chacun applique à sa façon une même démarche, ce n'est pas dire qu'ils sont en tous points identiques. De même, dire que deux sortes de sciences se ressemblent entre elles précisément parce qu'elles procèdent de la même façon, ce n'est dire ni qu'elles sont étrangères l'une à l'autre, ni qu'elles sont en tous points pareilles l'une à l'autre. C'est, bien au contraire, prendre d'innombrables précautions pour dire à la fois que ces disciplines scientifiques sont comparables sans être assimilables, et aussi qu'elles sont distinctes sans être différentes. Toute autre interprétation du texte de Menger lui ferait inutilement violence.

Ce serait une erreur de perspective de ne pas voir que quand Menger parle de méthode, il parle toujours en fait de "méthode d'investigation" ou, pour présenter les choses dans le langage épistémologique d'aujourd'hui, de méthode de *découverte* et non de méthode de *justification*. À partir de là, présenter l'apriorisme comme une tentative pour *justifier* -- et non pas *découvrir* -- les lois économiques, c'est inévitablement être victime d'une illusion d'optique, et cela reste vrai peu importe que Menger ait eu raison ou non d'envisager la méthodologie comme une voie à suivre pour déceler les lois fondamentales plutôt que comme une démarche à effectuer pour s'assurer que les lois conjecturées sont empiriquement fondées. Il ne sert à rien de critiquer Menger comme s'il avait dû considérer les choses comme nous le faisons aujourd'hui et, après coup, de lui reprocher de ne pas aboutir aux mêmes conclusions que nous. Comprendre l'apriorisme comme signifiant que les lois découvertes sont à ce point certaines qu'il n'est pas utile de chercher à voir dans le monde réel si, de fait, elles s'appliquent bien exactement comme nous les concevons, c'est tourner au ridicule une méthode que Menger prétend avoir suivi pour aboutir à des résultats théoriques que tout le monde, par ailleurs, s'entend pour déclarer "révolutionnaires".

Si les théorisations de Menger valent quelque chose, alors de deux choses l'une: ou bien Menger se trompe lorsqu'il nous dit quelle est la méthode qui permet de découvrir les "principes" de l'économie, ou bien Menger a suivi une méthode d'investigation qui, comme on a l'air de le penser aujourd'hui, correspond en fait, sans qu'il en ait eu conscience, à la seule méthode (dite "hypothético-déductive") qui ait jamais pu donner quelque résultat satisfaisant en science empirique, toutes disciplines confondues. Autrement dit, affirmer que Menger *aurait dû* s'en remettre à la méthode des tests d'hypothèses indirects, qu'il *aurait dû* défendre, plutôt que la thèse méthodologique qu'il a effectivement défendue, l'idée aujourd'hui acceptée et légitime que les lois doivent être testées empiriquement par l'inspection de leurs conséquences et l'évaluation de l'écart qui existe entre ce qu'elles permettent d'anticiper et ce qui s'observe réellement dans le monde, dire que Menger *aurait dû* être réfutationniste ou confirmationniste, c'est laisser absolument intacte la question de savoir quelle méthode Menger a effectivement suivie pour découvrir les principes économiques qu'il prétend avoir découverts et que l'histoire des sciences d'aujourd'hui lui concède ouvertement avoir découverts (concurrentement avec d'autres, à propos desquels la même question se pose également, bien sûr).

C'est cette méthode qui valut à Carl Menger d'être pratiquement ignoré des économistes de l'École Historique Allemande, dont le leader incontesté était à l'époque Gustav Schmoller, et c'est pour défendre cette méthode et mieux la faire connaître que Menger se lança dans ce qui allait devenir le *Methodenstreit*. C'est à la redécouverte de ce « conflit des méthodes » - mais exclusivement du point de

vue de Carl Menger - que je vous convie maintenant et, plus particulièrement, c'est à une réinterprétation des thèses épistémologiques de Menger que je me propose de me livrer ici brièvement.

J'aimerais, en effet, faire voir que l'on trouve dans l'ouvrage paru en 1883 la formulation de certaines thèses épistémologiques et méthodologiques importantes — et peut-être même la toute première formulation historique de ces thèses qui, par la suite, connaîtront un sort et un succès différents. On devrait apercevoir, en effet, que Carl Menger est probablement le premier à articuler et à défendre l'idée qu'une science sociale comme l'économique ne peut être fondée comme science théorique que si 1) elle refuse l'historicisme; 2) si elle renonce également à l'empirisme; et 3) si elle accepte ultimement le non-réalisme et l'apriorisme.

Par précaution oratoire, je ne parlerai jamais de "l'apriorisme de l'École Autrichienne", car je ne suis pas sûr qu'une telle chose aussi générale existe. Chose certaine, cependant, si l'on admet que Carl Menger est le fondateur de l'École Autrichienne, alors il faut également admettre que l'option aprioriste se présente tout à fait chez Menger comme une stratégie épistémologique destinée à assumer le succès de l'entreprise de l'économie théorique conçue comme science exacte. C'est cet apriorisme que j'aimerais précisément permettre de redécouvrir dans un univers contemporain où l'empirisme est à ce point dominant qu'on a peine à comprendre le sens, la portée et la valeur philosophiques d'une telle thèse. Car, loin que cette thèse serve d'aucune façon, chez Menger du moins, à immuniser la science théorique contre les assauts de l'expérience ou encore à justifier dogmatiquement un parti-pris libéraliste en matière de politique socio-économique, cette thèse est destinée par Menger à faire valoir les droits de la théorie pure dans un champ de préoccupations qui, à l'époque où il se situait, ne lui en reconnaissait à peu près aucun. Le non-réalisme et l'apriorisme proposés par Carl Menger n'ont de sens que compris dans cette perspective. Il en va de même, comme on le verra, pour son anti-empirisme, et c'est également ce souci qui anime de part en part le combat que mène Menger contre les chercheurs de l'École Historique Allemande.

Disons d'entrée de jeu que le combat que Menger commence en 1883 déborde largement le seul objectif de voir ses propres théories personnelles davantage reconnues. Car, comme le dit Schumpeter, Menger « correctly perceived that in Germany it was not so much his own theory, but rather all theory, that was rejected, and he took up the battle to establish the rightful place of theoretical analysis in social matters » Cf. J. Schumpeter, « Carl Menger, 1840-1921 », in *Ten Great Economists, From Marx to Keynes*. New York: Oxford Univ. Press, 1951/1959, pp. 80-90, p. 88). L'essentiel de la démarche épistémologique de Menger peut être subsumé sous trois têtes de chapitre différentes mais dont le contenu argumentatif est

systématiquement interrelié. Dans un premier temps, Menger s'emploie à démarquer radicalement l'une de l'autre deux entreprises scientifiques différentes qui, même aujourd'hui, ne sont pas toujours considérées comme absolument distinctes: les prétentions scientifiques d'une histoire économique ne doivent jamais être confondues avec celles d'une économie théorique. Cela dit, une autre distinction s'impose aussitôt: en recherche théorique, deux orientations nettement séparables sont possibles et également légitimes, l'une que l'on qualifiera d'empiriste parce qu'elle s'en tient à la description explicative des seules données observables et effectivement observées, l'autre qui sera dite exacte parce qu'elle cherche à transcender l'expérience immédiate. Cela étant, pour Menger, le projet d'une économie théorique pure ou exacte exige que les lois qu'il s'agit de découvrir soient non-réalistes, puisque seulement de la sorte pourront-elles porter la marque d'une validité *a priori* et la garantie d'une nécessité absolue. C'est cette argumentation en trois temps qu'il s'agit maintenant de retracer plus en détail.

Histoire économique et économie théorique pure ou exacte

Si l'idée est bien de ressaisir aujourd'hui et d'examiner les thèses épistémologiques principales défendues par Carl Menger, on doit absolument s'imposer en tout premier lieu de reprendre l'argument par lequel Menger ouvre un débat dont on aurait tort de croire qu'il est maintenant clos. La toute première contribution de Menger à l'élaboration d'une méthodologie adéquate pour les sciences sociales en général, et pour l'économie en particulier, concerne la distinction fondamentale qu'il importe de faire entre deux perspectives de connaissance. Il faut différencier, suivant Menger, l'intérêt pour les phénomènes concrets et singuliers d'une certaine sorte (et peu importe, au demeurant, qu'il s'agisse de phénomènes physiques ou de phénomènes sociaux), et l'intérêt pour les "formes empiriques récurrentes apparaissant dans la variation des phénomènes concrets" (Menger 1883, p. 35). Cette distinction paraît parfaitement sensée pour ce qui concerne les phénomènes sociaux, où l'on trouve, effectivement, par exemple dans l'économie, ce qu'il faut bien appeler des "régularités typiques", comme par ex., la réaction entre la chute du prix d'une certaine marchandise et la croissance de l'offre de cette marchandise, ou encore la relation entre l'augmentation du prix d'un bien importé et l'argumentation du taux de change, ou enfin la relation entre l'abaissement des taux d'intérêt et l'accumulation des capitaux. Si de telles "formes empiriques" ne nous étaient pas connues, il serait impossible de comprendre les myriades de phénomènes sociaux concrets et particuliers que nous avons le loisir d'observer si nous nous en donnons la peine, car il nous serait tout simplement impossible de les classer de manière à s'y retrouver. Qui plus est, sans l'identification des types de rapports entre événements sociaux typiques, il nous serait

radicalement impossible d'agrandir et d'approfondir notre connaissance du monde social réel, et, partant, il nous serait impossible aussi bien de chercher à prédire le cours futur de certains phénomènes que de chercher à contrôler l'incidence de certains facteurs sur notre existence sociale. Menger réclame donc, et nous réclamons également avec lui encore aujourd'hui, que soit reconnue non seulement la légitimité mais encore la désirabilité d'un savoir social et économique général, d'un savoir qui, donc, va très nettement au-delà de l'étude du cas par cas, si bien documentée soit-elle.

Pour Menger, comme pour Aristote du reste, il ne saurait y avoir de science théorique de l'individuel, mais seulement une science théorique du général. Ici, l'individuel ne doit pas être confondu avec le singulier, que Menger oppose au collectif. L'individuel s'oppose au général très exactement comme l'occurrence particulière s'oppose au type. Un certain état, le Canada par ex., constitue une entité géo-politique individuelle; autres exemples possibles: l'UE constitue un système économique particulier et "individuel" au sens ici retenu par Menger, et l'OMC doit être reconnue comme une association individuelle d'états individuels. Ces exemples permettent, du reste, de voir qu'"individuel" ne veut pas dire ici "singulier", puisque certains des phénomènes mentionnés sont "collectifs". Par contraste, il est possible d'identifier des phénomènes généraux non collectifs: les formes phénoménales prises par une sorte de marchandise, la valeur d'usage d'un bien, ou encore l'entrepreneurship sont de tels phénomènes.

S'il ne peut y avoir de connaissance théorique d'un phénomène individuel à proprement parler (i.e. il ne peut y avoir une science du Canada, une science de l'Europe ou une science de la communauté hassidique de la ville d'Outremont (Québec), il peut néanmoins y avoir une connaissance scientifique de l'individuel. L'histoire, précisément, se donne pour objectif de connaître scientifiquement (c'est-à-dire avec des méthodes rigoureusement contrôlées) certains événements particuliers dans leur nature individuelle propre, et elle aspire également à faire voir quelles relations existent en fait entre événements, entre phénomènes ou entre institutions particuliers. L'objectif qui doit être assigné à une science théorique est tout autre cependant: dire qu'une telle science est concernée par ce qui est d'ordre général, c'est vouloir reconnaître qu'elle doit viser à mettre au jour les formes empiriques (ce que Menger appelle les "types") inhérentes aux phénomènes et à en faire voir également les interrelations typiques (ce que Menger appelle les "lois").

Du point de vue où Menger se place ici, la toute première erreur capitale commise par l'École Historique Allemande est précisément de ne pas saisir la différence entre ces deux entreprises scientifiques radicalement distinctes mais tout également légitimes l'une que l'autre. Il est parfaitement erroné d'attendre de l'histoire économique qu'elle puisse donner un jour accès à des connaissances

analogues à celles qu'on peut attendre de l'économie théorique. Elle peut certainement permettre qu'on se représente un certain phénomène spatio-temporellement délimité ou encore des séquences successives ou des séries simultanées de tels phénomènes, ne serait-ce que par la confection d'une image mentale, d'un schème représentatif ou d'un modèle figurant le ou les phénomènes étudiés. Mais on peut et il faut exiger autre chose et bien davantage d'une "théorie" au sens fort du terme, car celle-ci doit donner accès à une compréhension véritable ou à une explication ("*Verständnis*" est le terme général qu'utilise Menger) du phénomène par l'identification de sa raison d'être: elle doit donc pouvoir rendre compte aussi bien du fait que ce phénomène existe que de la manière effective dont il existe. (*loc. cit.*, p. 43). L'entreprise théorique proprement dite doit, en conséquence, être distinguée de la pratique cognitive qui se restreint à la simple représentation des phénomènes concrets, que celle-ci se fasse par la description du développement des phénomènes individuels, ou encore qu'elle se fasse par le biais d'une compréhension plus théorique de ces mêmes phénomènes concrets. Car si l'historien peut être vu comme celui qui se sert des sciences sociales comme de sciences auxiliaires pour être en mesure de comprendre les phénomènes particuliers, le théoricien, pour sa part, est celui-là qui développe la théorie pour elle-même, et au premier chef, pour ce qui concerne les sciences sociales du moins, la théorie économique dans ce qu'elle a de plus fondamental. Il doit être clair maintenant que le "*Methodenstreit*" oppose d'un côté les partisans de la connaissance concrète des événements, des faits, des phénomènes, des institutions individuels et particuliers (les historistes) à ceux qui, de l'autre côté, affectionnent plutôt la connaissance abstraite des mécanismes réguliers, généraux et universels qui sous-tendent ladite réalité concrète. Au régulier s'opposent ici l'accidentel, l'exceptionnel, l'occasionnel et l'a-nomique. Au général s'opposent le particulier, l'unique, l'individuel. À l'universel s'opposent le local, le ponctuel, le régional.

Lois empiriques et lois exactes

Cette première distinction, d'une portée épistémologique considérable même aujourd'hui encore (et qui rejoint tout à fait le combat mené par Karl Popper dans *Misère de l'historicisme*), a également, dans le contexte polémique où s'est délibérément installé Menger, une toute autre fonction comme on le verra maintenant. Car elle sert à fonder une analyse méthodologique dont l'effet critique nous paraîtra beaucoup plus dévastateur. Menger peut maintenant s'employer, en effet, à couper l'herbe sous le pied à tous ceux qui, comme Gustav Schmoller (le principal chef de file de l'École Historique Allemande), voudront prétendre que, dans son souci de généralisation, l'histoire économique non seulement peut servir à élaborer la théorie dont l'économie a besoin, mais encore qu'elle est la seule à permettre de le faire en toute légitimité épistémologique.

Supposons un instant qu'à la faveur de la première distinction, le partisan du point de vue de l'histoire se réclame lui aussi de la théorie en prétendant simplement qu'aux prétentions universalistes mais abstraites du théoricien à la Menger, on aura le loisir de substituer l'historien généraliste, c'est-à-dire celui qui, après avoir accumulé tous les faits pertinents, après les avoir catalogués, comparés et interreliés, se croira en mesure d'induire les seules lois générales véritables régissant l'univers socio-économique.

Puisqu'une telle possibilité semble exister, et surtout puisque l'on trouve dans les écrits de ceux qui se rattachent à l'École Historique Allemande, vieille ou jeune, de quoi nourrir de telles prétentions méthodologiques, il fallait bien que Menger envisageât cette éventualité et qu'il en tînt compte. Ce qu'il fit du reste. Menger entend par "lois de la nature" les seules lois qui n'admettent absolument aucune exception possible. Et par "lois empiriques", celles qui, au contraire, souffrent des cas d'exception. Cette distinction peut paraître recouvrir la distinction plus moderne faite entre "régularités empiriques" (ou "lois phénoménologiques") et "lois théoriques". À l'époque où Menger se situe — mais ce me semble aussi vrai de la nôtre à vrai dire — nombreux sont ceux qui croient que les phénomènes sociaux ne sont pas gouvernés par des lois strictes. Mais reconnaissons d'emblée avec Menger que, quoi qu'il en soit de l'issue de ce deuxième débat, la conclusion qu'on pourra atteindre n'affectera jamais la thèse étayée plus haut concernant les domaines et les prétentions épistémologiques respectifs de l'histoire économique d'une part, et de l'économie théorique de l'autre. Car, même si l'on devait apprendre à se passer de lois exactes en sciences sociales, et même s'il fallait se contenter ici de lois moins universelles et moins absolues, il n'en resterait pas moins qu'en cherchant à formuler de telles lois empiriques, c'est de la théorie que nous ferions et non de l'histoire. Il y a entre lois empiriques et lois exactes non pas une différence de principe mais seulement une différence de degré (*loc. cit.*, p. 52). Et même la connaissance de lois empiriques, si imparfaite soit-elle, peut rendre possible la prédiction et le contrôle des phénomènes sociaux, bien que ces deux pouvoirs seraient ici singulièrement limités et circonscrits. De telles lois empiriques ressortissent néanmoins à la théorie et non à la connaissance historique, qui, en elle-même, n'offre aucune possibilité de prédiction d'événements sociaux futurs. Au mieux, celle-ci peut fournir le matériau sur la base duquel peuvent être déterminées les lois des phénomènes, car l'histoire peut, par ex., permettre de découvrir les régularités selon lesquelles certains phénomènes économiques se développent. Mais à toutes fins utiles, dans le domaine de la recherche théorique en sciences sociales, l'histoire est et doit rester, aux yeux de Menger mais aussi aux nôtres, une discipline subsidiaire, auxiliaire voire même ancillaire.

Il se pourrait bien, note Menger, que l'impossibilité de découvrir des lois strictes ou exactes en économique confère à cette discipline scientifique quelques traits caractéristiques. Quoi qu'il en soit de cette question, qui doit être débattue pour elle-même, jamais l'économie ne s'avérera-t-elle pour autant réductible à un savoir historique ou même à un savoir pratique.

À titre de savoir théorique, l'économie, mais aussi bien toute science sociale, a trois objectifs: a) elle doit chercher à comprendre le monde social réel (et, pour ce faire, elle doit parvenir à subsumer chaque cas particulier qui la concerne sous une catégorie générale exprimant en termes généraux ce qu'on en commun les cas ainsi subsumés); b) elle doit permettre d'acquérir des connaissances concernant le monde réel qui vont au-delà de ce que l'expérience immédiate permet de saisir (et, dans ce but, elle doit permettre d'inspirer des conclusions à partir des faits observés, conclusions qui concernent des faits qui ne peuvent absolument pas être immédiatement perçus); c) elle doit, enfin, permettre de contrôler le monde réel (cet objectif ne pouvant être atteint que s'il nous est loisible d'inférer de nos connaissances théoriques des modes d'intervention suivant lesquels, lorsque certaines conditions tombant sous notre pouvoir de contrôle sont réalisées, alors le phénomène expliqué par la théorie peut lui-même être produit par nous à volonté : cf. le chapitre 4, p. 54-65, des *Untersuchungen*).

D'aucuns pourraient croire, nous dit Menger, que la meilleure façon d'atteindre ce triple objectif serait de s'investir totalement dans une recherche d'orientation "empirico-réaliste". Ainsi orienté, le chercheur scruterait les phénomènes de manière à identifier les types qu'ils exemplifient ainsi que les relations qu'ils entretiennent entre eux dans leur totalité et dans toute leur complexité ("réalité empirique complète" est l'expression utilisée par Menger). Il faut savoir gré à Menger d'avoir argumenté solidement pour nous permettre de penser qu'un tel projet est à proprement parler irréalisable. Non seulement doit-on dire qu'il n'existe pas de types absolument stricts dans le monde empirique, mais encore faut-il reconnaître que les lois empiriques basées sur un nombre fini d'observations, que l'on observe des rapports de coexistence ou des rapports de succession entre phénomènes, n'ont, à strictement parler, aucune validité projective : dans le langage d'aujourd'hui, Menger aurait dit que de telles lois ne sont tout simplement pas inductivement fondables. Or toute bonne théorie doit pouvoir "transcender l'expérience", affirme Menger (*loc. cit.*, p.57). L'orientation empirico-réaliste en recherche théorique ne peut donc permettre de connaître les types réels des phénomènes observés, car elles les supposent connus au contraire, et elle ne peut non plus rendre possible la formation des lois empiriques régissant universellement ces phénomènes typifiés. Si cette analyse vaut dans le cas des sciences sociales,

c'est que, comme le remarque judicieusement Menger, elle vaut dans le cas de *toutes* les sciences, y compris, bien sûr, celui des sciences de la nature.

Puisque l'orientation empirico-réaliste de la recherche théorique ne peut livrer la marchandise, ou bien l'on déclare forfait, ou bien l'on dégage une autre perspective. Or, précisément, une tout autre orientation est possible en recherche théorique, à savoir l'orientation exacte. Menger entend par là "la détermination de lois phénoménales strictes, de régularités dans la succession des phénomènes qui ne se présentent pas à nous comme absolues mais de régularités qui, en vertu des modes de connaissance par lesquelles nous y accédons, recèlent en elles-mêmes la garantie de l'absolu." (*loc. cit.*, p. 59). Ce sont de telles lois que Menger considère être les véritables "lois de la nature", qu'il préfère de loin nommer plutôt "lois exactes".

La recherche théorique de telles lois exactes suit, selon Menger, deux règles épistémologiques dont elle présuppose la validité:

I [principe de causalité]

Quoi que ce soit que l'on ait observé dans le passé ne serait-ce qu'une seule fois, cela devrait toujours réapparaître à nouveau si exactement les mêmes conditions concrètes en venaient à valoir encore.

Cette règle ne me paraît pas affirmer autre chose que ceci: des phénomènes strictement typiques d'une espèce définie doivent toujours et, ne serait-ce qu'en considération des lois de notre pensée, par nécessité, être suivis par des phénomènes strictement typiques d'un type tout aussi défini mais différent. Cette règle épistémologique fondamentale, qui vaut pour ce qui concerne la nature des phénomènes à l'étude, a également une portée méthodologique considérable si l'on prend conscience qu'elle vaut également pour ce qui concerne la mesure des mêmes phénomènes. Il n'est pas douteux que Menger considère cette règle comme un postulat de la raison pure théorique, pour parler en langage kantien. Qui plus est, Menger est d'avis qu'une telle règle ne peut jamais être contredite par l'expérience, voire même qu'une exception à cette règle est proprement inconcevable au sens fort du terme.

II [principe de non-pertinence]

Une circonstance qui a été reconnue comme non-pertinente ne serait-ce que dans un seul cas eu égard à la succession de certains phénomènes typiques, se révélera toujours et nécessairement non pertinente sous exactement les mêmes conditions concrètes eu égard au même résultat. (*loc. cit.*, p. 60)

Ce principe de connaissance est présenté par Menger comme le corrélat du premier, ce qu'il est en fait. Car il affirme tout simplement que, s'il est vrai que la présence d'un certain facteur ne trouble pas une relation de causalité ne serait qu'au cours d'une seule observation, alors, sous exactement les mêmes

conditions, ce même facteur restera toujours négligeable. On peut dire qu'en un sens nous avons ici la toute première formulation de la logique à laquelle obéit la clause *ceteris paribus*, entre autres dans les raisonnements économiques.

L'argument de Menger, dont on pourra certainement apprécier le ressort kantien, part directement de l'idée que la voie indiquée naguère par Francis Bacon, qui est précisément celle qu'affectionne le théoricien-chercheur d'orientation empirico-réaliste, est une route barrée. La suivre mènerait donc la théorie économique dans un cul-de-sac. C'est pourquoi l'économie théorique doit absolument emprunter la voie royale de la recherche exacte.

Non-réalisme et apriorisme

Chacune des deux orientations fondamentales de la recherche théorique, à savoir l'exacte et l'empirico-réaliste, poursuit à sa façon un seul et même but: chacune vise en effet, suivant Menger, à nous procurer une compréhension des phénomènes qui aille largement au-delà de l'expérience immédiate et qui rende éventuellement possible leur prévision. Cependant, même si chacune vise à nous informer sur la nature générale des phénomènes d'une certaine sorte, les phénomènes économiques par exemple, et même si chacune a pour objectif ultime de comprendre la façon dont ces phénomènes se relient entre eux lorsqu'on les considère selon l'ordre de la simultanéité ou selon l'ordre de la succession, il n'en reste pas moins qu'une différence essentielle entre ces approches doit être très fortement accentuée. L'examen de cette différence nous fournira l'occasion de voir comment chez Menger s'articulent en toute cohérence deux aspects d'une même thèse épistémologique qui furent subséquentement dissociées dans l'analyse méthodologique de la science économique. Ce qui fait l'originalité de Menger, en effet, c'est d'avoir soutenu que, loin que l'irréalisme des hypothèses cause quelque préjudice à l'entreprise théorique, il faut plutôt convenir que c'est à ce prix que celle-ci atteint à l'exactitude, et donc que la théorie peut prétendre accéder au royaume des vérités nécessaires. Ici se croisent quasi-inextricablement l'argument du *non-réalisme* des idéalités économiques et celui de la *validité a priori* des lois exactes que l'économie théorique identifie formellement et qu'elle doit chercher à organiser en un système déductif exhaustif et cohérent.

Reprenons le fil de l'argumentation de Menger. Pour lui, puisqu'il existe deux orientations de la recherche en économie théorique, on les trouvera toutes deux à l'oeuvre, et le plus souvent sans qu'elles soient bien distinguées, dans la plupart des manuels, des traités ou des études monographiques. Quand un manuel abordera, par exemple, la théorie des prix, il fera place le plus souvent à des considérations

mixtes mais dont la nature formelle différente ne devra cependant pas passer inaperçue. On peut même ranger ces considérations sur une échelle graduée selon leur niveau de généralité: plus les données sur lesquelles se fonde l'analyse théorique sont proches de l'expérience et de l'observation effectives, plus la théorie est empirico-réaliste; à l'opposé, plus les données sont posées par voie de supposition hypothétique, par voie de construction imaginative ou par voie de modélisation abstraite, c'est-à-dire plus les variables envisagées sont typiques, plus la théorie est exacte (et, donc, moins elle est réaliste au sens empiriste du terme).

Cette distinction faite, l'analyse de Menger ne s'arrête pas là. Menger s'emploie maintenant à dénoncer deux erreurs importantes qu'il faut à tout prix éviter, selon lui, concernant la façon dont il convient de concevoir les rapports entre les théories empirico-réalistes et les théories exactes.

La première erreur, suivant Menger, serait de considérer que ces deux approches théoriques sont complémentaires. Si elles ne le sont absolument pas aux yeux de Menger, c'est que chaque perspective de recherche doit permettre de considérer la totalité des phénomènes d'un domaine particulier. En effet, que l'orientation soit empirico-réaliste ou qu'elle soit exacte, chacune doit viser à expliquer à sa manière *tous* les phénomènes d'une certaine sorte, économiques par exemple. Il serait complètement erroné de penser que la recherche empirique peut permettre de découvrir les lois théoriques les plus générales de l'économie, lois qui pourraient par la suite être confirmées par référence aux lois encore plus générales de la nature humaine. Cette façon de voir, que Menger attribue à Auguste Comte, exhibe la même confusion que celle dont fait montre suivant Menger, la méthode dite "de déduction inverse" mise au point par John Stuart Mill (*loc. cit.*, p. 69).

La deuxième erreur à éviter serait de considérer que le critère de vérité pour les lois empiriques et pour les lois exactes est le même, à savoir la plus ou moins grande conformité de la formule énoncée avec les données d'observation. C'est ici, me semble-t-il, que prend place un argument crucial de Menger auquel il faut y apporter toute l'attention nécessaire. Menger est d'avis que l'opinion prévalente, mais totalement inadéquate, en méthodologie économique est la suivante: on croit généralement que les lois empiriques, précisément parce qu'elles sont "basées sur l'expérience", offrent la meilleure garantie qui soit, une garantie en tout cas supérieure à celle qui se trouve accordée aux résultats de la recherche exacte, qui sont erronément vus comme déduits d'axiomes posés a priori. Qui plus est, on croit généralement qu'en cas de contradiction entre une loi empirique et une loi exacte, il faut modifier et corriger la loi exacte par le biais de la loi empirique: dans cette perspective, la recherche exacte est vue comme subordonnée à la recherche empirique.

Menger se fait très explicite et insistant sur le sujet: cette conception touche, selon lui, le point le plus sensible de l'orientation exacte en économie politique (*loc. cit.*, p.69). En fait, à bien y regarder, elle implique la négation de la valeur propre de la recherche exacte. Mais c'est là se méprendre complètement sur la nature de la recherche exacte et sur la relation que cette recherche fondamentale entretient avec la recherche empirique. Il est épistémologiquement illégitime, si l'on en croit Menger, d'appliquer à la recherche exacte ou théorique des contraintes que l'on a raison d'adopter uniquement en recherche empirique. Menger est le premier à reconnaître que, lorsqu'ils sont mesurés à l'aune du réalisme, les résultats théoriques de la recherche exacte doivent inévitablement apparaître comme insuffisants, voire comme non empiriques. Mais il ne saurait en être autrement, et pas davantage en économie qu'en toute autre science, puisque les lois dites exactes ne sont vraies que relativement à un corpus de présuppositions qui, comme telles, ne sont jamais réalisées en pratique ou encore ne s'appliquent pas toujours exactement comme telles dans la réalité. Il doit donc être absolument clair que vouloir chercher à tester la théorie économique exacte à l'aide de la méthode empirique envisagée dans la totalité de ses exigences est rien de moins qu'une "absurdité méthodologique". Cela équivaut, dit Menger, à vouloir corriger les principes de la géométrie par la mesure des objets réels.

Or les grandeurs auxquelles en appelle la géométrie, et Menger a raison d'y insister, sont en fait des idéalités et ne sont pas, comme telles, des grandeurs observables, et encore moins sont-elles des grandeurs réellement observées. De plus, eu égard aux idéalités géométriques, il convient de reconnaître que toute mesure concrète, par exemple en arpentage ou en astronomie, fait place à certaines inexactitudes liées aux estimations, aux extrapolations, aux approximations, aux simplifications et aux réductions qu'il est nécessaire d'opérer en pratique. Il est parfaitement juste, cependant, de considérer que les résultats de la recherche empirico-réaliste doivent être appréciés suivant leur degré de conformité plus ou moins grand avec les phénomènes observés. Mais cela veut dire justement qu'«une loi empirique n'a pas de garantie de validité *a priori* absolue, et cela en vertu même de ses présupposés méthodologiques propres» (*loc. cit.*, p. 70). Alors qu'il n'y a aucune nécessité absolue des lois empiriques qui affirment l'existence de certaines régularités dans la succession et la coexistence de phénomènes donnés, c'est à cette validité *a priori*, nécessaire et absolue, que tente d'atteindre la recherche exacte. Et bien qu'il soit le premier à reconnaître qu'il serait extrêmement désirable que la science exacte s'accorde en tous points avec la réalité empirique, tout comme il peut paraître désirable que la science empirique offre les mêmes avantages épistémologiques que la connaissance exacte, Menger pense néanmoins que cet idéal est condamné à rester à jamais inaccessible.

Cette thèse de l'irréalisme et de l'apriorisme de la théorie économique telle que défendue par Menger peut être avantageusement illustrée, comme il le fait, du reste, lui-même, par l'exemple de la théorie des prix (*loc. cit.*, pp. 70-1). Dans ce cas, la loi exacte peut se formuler comme suit:

L'accroissement de la demande pour une certaine catégorie de biens ou de marchandises offerts sur un marché donné peut, moyennant que certaines conditions se réalisent, entraîner une augmentation du prix de ces biens ou de ces marchandises, augmentation qui peut être déterminée en termes quantitatifs exacts selon que l'accroissement de la demande résulte de la croissance démographique ou encore de la croissance de l'intensité du besoin de ce bien ou de cette marchandise chez les agents économiques individuels (cf. aussi les *Grunsätze/Principles*, pp. 172 et suiv.).

Menger a identifié exactement les quatre suppositions qu'il suffit selon lui de faire pour dériver logico-mathématiquement cette loi exacte:

- I. Tous les agents économiques ici considérés cherchent à protéger complètement leur intérêt économique;
- II. Dans la bataille des prix qui ont cours sur le marché, ces mêmes agents identifient correctement les buts qu'ils doivent viser et les moyens appropriés pour les atteindre;
- III. La situation économique, dans la mesure où elle exerce une influence sur la formation des prix, ne leur est pas inconnue;
- IV. Aucune force externe limitant leur degré de liberté de manoeuvre économique dans leur recherche à satisfaire leur intérêt propre ne s'exerce sur eux.

L'analyse faite par Menger de ce micro-système déductif ou axiomatique est tout à fait révélatrice. Je la résumerai en la schématisant en six arguments différents.

1. Il faut dire d'entrée de jeu que Menger soutient que, dans la plupart des cas et des situations économiques véritables ou réelles, ces suppositions ne tiennent effectivement pas. C'est dire que les prix réels ou observables s'écartent pratiquement toujours, et à un degré variable, de ce que Menger appelle les "prix économiques", c'est-à-dire ceux-là même que la théorie représente.

2. Quatre raisons précises permettent d'expliquer que la situation économique théorique n'est que très rarement réalisée. Cela est le cas d'abord et avant tout parce qu'en pratique, les agents économiques n'agissent pas la plupart du temps en fonction de la protection complète de leurs intérêts économiques, ne serait-ce que par indifférence ou encore par altruisme. Deuxièmement, parce que ceux-ci ne conçoivent que vaguement si ce n'est erronément les moyens appropriés à arrêter pour atteindre les objectifs qu'ils se fixent, quand ce n'est pas tout simplement qu'ils omettent de se fixer consciemment de tels objectifs. Troisièmement, parce qu'ils sont mal ou incomplètement informés de la situation

économique qui prévaut, et quatrièmement, bien sûr, du fait que leur liberté économique est le plus souvent, et à des degrés divers, contrariée.

3. Puisque les prix véritables s'écartent le plus souvent des prix théoriques, il est alors parfaitement compréhensible que la loi des prix qui sous-tend la loi de l'offre et de la demande ne soit pas toujours exactement vérifiée, voire même qu'un accroissement de la demande puisse éventuellement ne donner lieu à aucune augmentation de prix, voire même précéder une chute des prix. Ainsi, pour Menger, la loi théorique n'est pas vraie au sens où elle n'est pas empiriquement observée: elle ne correspond pas à la réalité si l'on entend par là que le réel, dans toute sa complexité, ne s'y conforme pas ou encore qu'elle ne cadre que très imparfaitement avec toute l'observation possible ou effectuée.

4. Néanmoins, cette loi théorique reste vraie, voire même absolument vraie et d'une très grande importance en autant que l'économique comme science soit considérée. Qu'est-ce à dire? Que le rapport entre l'ensemble ordonné des suppositions fondamentales explicitées plus haut et la loi de l'accroissement des prix en est un de pure déductibilité, ce qui revient à dire que la loi exacte est la conséquence logique des axiomes posés au départ. Cette loi théorique est, au plein sens du terme, un théorème. La théorie des prix n'affirme pas que les suppositions faites sont vraies au sens où elles seraient empiriquement observables. Cette théorie pose seulement en termes conditionnels, comme procède toute théorie exacte, que si les conditions stipulées sont réalisées, la loi en question s'avère une conclusion nécessaire, c'est-à-dire vraie a priori. Mais alors, ne serait-on pas fondé de croire qu'une telle loi n'est qu'une tautologie? Ce serait le cas, me semble-t-il, seulement si les suppositions de départ étaient elles-mêmes des propositions purement tautologiques, ce qui, manifestement, n'est pas le cas. L'idée que cette loi, en théorie économique pure, soit une vérité *a priori*, absolument vraie et nécessairement valide, s'impose par elle-même. Et c'est bien là ce que pense Menger : les axiomes ne sont pas posés *a priori*, mais le théorème dérivé n'en est pas moins valide *a priori* puisqu'il dérive déductivement d'axiomes tenus pour vrais.

5. Il convient alors de se représenter le rapport entre la théorie exacte et le donné empirique tout autrement que comme ce fut le cas plus haut. Cette relation en est une de similarité plus ou moins grande ou complète. Car, alors que la théorie construit une situation idéale, l'observation empirique fournit tout au plus les données dont l'organisation systématique constitue l'image imparfaite de cette situation idéalisée. (Nous ne sommes pas très loin, en l'occurrence, de la logique de l'hypothèse nulle telle que Karl Popper la présente dans *Misère de l'historicisme*.) Cette relation en est une de simulation, encore qu'il ne s'agisse nullement d'établir dans la théorie un modèle qui soit de plus en plus complet ou vraisemblable. Car alors, l'objectif d'exactitude serait, à toutes fins utiles, perdu. Dire, comme Menger, que cette loi est

exacte, c'est affirmer qu'elle vaut pour toutes les époques, pour toutes les nations, sous toutes les latitudes où l'on trouve un commerce des marchandises, c'est-à-dire une économie d'échange entre agents individuels, que cette économie soit monétaire ou non. Cette loi théorique n'est pas irréfutable pour autant. Seulement, la méthode à suivre pour tenter de la prendre en défaut ne peut pas être la même que celle qu'il convient de suivre dans le cas de la confrontation des lois empiriques avec l'observation. Elle reste formellement réfutable, sinon empiriquement falsifiable. Il est, en effet, pensable qu'on parvienne à montrer que, en fait, telle quelle, cette loi ne découle pas logiquement des suppositions faites, auquel cas il ne s'agirait tout simplement pas d'une loi valide. L'argument suivant lequel ladite loi exacte dérive effectivement de l'ensemble des suppositions exposées rapidement plus haut reste à jamais ouvert à la discussion, si bien que l'intérêt scientifique de la théorie des prix en économie pure réside encore essentiellement dans le risque d'une réfutation possible.

6 L'objet propre de l'économie théorique pure est précisément constitué par la recherche de telles lois exactes qui sont telles parce qu'elles n'admettent absolument aucune exception. Il en va tout autrement en recherche théorique d'orientation empirico-réaliste, où il doit être admis au départ que, quelles que soient les régularités mises au jour, elles souffrent toujours de nombreuses exceptions. La recherche théorique d'orientation exacte vise à cerner ce que Menger appelle, en créant de toutes pièces un néologisme taillé sur mesure, « les lois de l'économicité » (« *die Gesetze der Wirtschaftlichkeit* »). Entre ces lois économiques exactes et des lois théoriques comme celles de Newton, de Lavoisier ou de Helmholtz, Menger se dit d'avis que l'on ne doit faire aucune différence de statut épistémologique. Plus radicalement encore du point de vue méthodologique, Menger affirme que la voie logico-mathématique par laquelle on teste ces diverses lois théoriques, associées à des champs de recherche pourtant fort différents, est rigoureusement semblable.

Conclusions brèves

Quelques brèves conclusions paraissent maintenant s'imposer. Anti-historicisme, anti-empirisme, anti-réalisme, on doit voir là, dans le cadre du conflit des méthodes que lança Carl Menger, des arguments destinés à établir la légitimité épistémologique d'une science économique envisagée dans la perspective d'une théorie formellement exacte. L'a priorisme sur lequel débouche l'ensemble de ces arguments n'est rien d'autre - rien de plus mais rien de moins - que le caractère épistémologique propre de l'exactitude recherchée. L'économie théorique pure de Menger ne veut pas avoir moins de validité qu'une science mathématique, qu'elle soit une géométrie ou une physique.

L'apriorisme de Menger n'a rien à voir avec l'idée que les suppositions ou les axiomes fondamentaux de la théorie économique sont nécessairement vrais parce qu'évidents par eux-mêmes ou établis par voie d'introspection. Le non-réalisme de Menger n'a rien à voir quant à lui avec l'idée que la théorie économique peut se satisfaire d'hypothèses ou de suppositions fausses. Et l'anti-empirisme de Menger a, par contre, tout à voir avec l'impossibilité de l'induction, pour dire les choses en termes poppériens.

L'argumentation de Menger a-t-elle eu pour effet de débouter l'histoire économique de ses prétentions à être la seule théorie économique légitime? Schumpeter est d'avis, quant à lui, qu'elle n'eut aucun impact réel *si ce n'est en Allemagne* (cf. Schumpeter 1951, p. 88). Mais c'est, me semble-t-il, une façon de reconnaître qu'elle eut précisément, pour l'essentiel, l'effet qu'elle recherchait.

Bibliographie

- Alter, Max (1982), «Carl Menger and *Homo Oeconomicus*: Some Thoughts on Austrian Theory and Methodology», *Journal of Economic Issues*, 16 (March): 149-60.
- Alter, Max (1986), «Carl Menger, Mathematics, and the Foundations of Neo-Classical Value Theory», *Quaderni di storia dell'economia politica*, 4, 3: 77-87.
- Alter, Max (1990), *Carl Menger and the Origins of Austrian Economics*, Boulder, Co.: Westview Press.
- Antonelli, E. (1973), «Léon Walras et Carl Menger à travers leur correspondance», *Économie Appliquée*, pp. 269-287.
- Antoni, C., *From History to Sociology: The Transition in German Historical Thinking*. Londres: Merlin Press.
- Backhaus, Jürgen G. (1995), « Comment on Yukihiro Ikeda's 'Carl Menger in the 1860s' », in Meijer, Gerrit, ed. (1995), *New Perspectives on Austrian Economics*. London and New York: Routledge, Part II, Chap. 3: 40-41.
- Barnett, M. (1990), «The papers of Carl Menger in the Special Collection Department, William R. Perkins Library, Duke University», in *Carl Menger and his legacy in economics*, Bruce J. Caldwell, ed., Durham: Duke University Press, 15-28.
- Blaug, Mark, «Was There a Marginal Revolution?», *History of Political Economy*, 4 (Fall 1972), pp. 269-80.
- Bloch, Henri-Simon (1937), *La théorie des besoins de Carl Menger*. Paris: Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- Bloch, Henri-Simon (1940), «Carl Menger: The Founder of the Austrian School», *Journal of Political Economy* (June): 428-433.
- Block, Walter (1980), «On Robert Nozick's "On Austrian Methodology" », *Inquiry* 23: 397-444.
- Böhm-Bawerk, E. (1891), «The Austrian Economists», *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 1, 3:
- Boos, Margarete (1986), *Die Wissenschaftstheorie Carl Mengers. Biographische und ideengeschichtliche Zusammenhänge*. Wien: Hermann Böhlau Nachf.
- Bostaph, Samuel H. (1976), *Epistemological Foundations in Economics. The Case of the Nineteenth Methodenstreit*, Ph.D. Dissertation, Southern Illinois University.
- Bostaph, Samuel H. (1978), «The Methodological Debate Between Carl Menger and the German Historicists», *Atlantic Economic Journal* (sept.): 3-16.
- Butos, William N. (1985), «Carl Menger: A Suggested Interpretation, *Atlantic Economic Journal*, 13, 2: 21-30.
- Caldwell, B. J. (ed.) (1990), *Carl Menger and his legacy in economics*, Londres: Duke University Press.
- Caldwell, B. J. (1990), «Introduction», in *Carl Menger and his legacy in economics*, Bruce J. Caldwell, ed., Durham: Duke University Press, 3-14.
- Cartwright, Nancy (1994), «Mill and Menger -- Ideal Elements and Stable Tendencies», in Bert Hamminga & Neil B. De Marchi, eds., *Idealization VI: Idealization in Economics*, Amsterdam/Atlanta, GA: Rodopi.
- Coll., «Carl Menger and Austrian Economics», *Atlantic Economic Journal* 6, 3 (Sept., 1978): contributions by Richard E. Wagner, Samuel Bostaph, Lawrence S. Moss, Israel M. Kizner, Harvey Nelson Gram and Vivian Charles Walsh, Ludwig M. Lachmann and Karen I. Vaughn.
- Cubeddu, Raimondo (1985), «Fonti filosofiche delle *Untersuchungen über die Methode der Sozialwissenschaften* di Carl Menger», *Quaderni di storia dell'economia politica*, 3, 3: 73-158.
- Dobretsberger, J. (1949), «Zur Methodenlehre C. Mengers und der österreichischen Schule», in *Neue Beiträge zur Wirtschaftstheorie*. Festschrift anlässlich des 70. Geburtstages von H. Mayer. Wien: 78-89.

- Dolan, Edwin G., ed. (1976), *The Foundations of Modern Austrian Economics*, Kansas City: Sheed & Ward.
- Dopfer, Kurt (1988), «How Historical Is Schmoller's Economic Theory?», *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, June:
- Endres, Anthony M. (1984), «Institutional Elements in Carl Menger's Theory of Demand: A Comment», *Journal of Economic Issues*, (September): 897-903.
- Endres, Anthony M. (1987), «The Origins of Böhm-Bawerk's Greatest Error: Theoretical Points of Separation from Menger», *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 143: 291-309.
- Endres, Anthony M. (1995), «Carl Menger's Theory of Price Formation Reconsidered», *History of Political Economy* 27, 2: 261-288.
- Gram, Harvey N., and Walsh, Vivian C. (1978), «Menger and Jevons in the Setting of Post-von Neumann-Sraffa Economics», *Atlantic Economic Journal* (Sept.): 46-56.
- Grassl, Wolfgang and Smith, Barry, eds. (1986), *Austrian Economics: Historical and Philosophical Background*. London & Sidney: Croom Helm.
- Hansen, R. (1968), «Der Methodenstreit in den Sozialwissenschaften zwischen Gustav Schmoller und Carl Menger; seine wissenschaftshistorische und wissenschaftstheoretische Bedeutung», in A. Diemer, ed., *Beiträge zur Entwicklung der Wissenschaftstheorie im 19. Jahrhundert.*, Meisenheim: Verlag Anton Hain: 137-73.
- Hayek, F.A., «The Place of Menger's *Grundsätze* in the History of Economic Thoughts», in *New Studies in Philosophy, Politics Economics and the History of Ideas*. Chicago: University of Chicago Press, 1978, pp. 270-282. Repris de Hicks & Weber, eds. (1973), chap. 1, pp.1-14.
- Hayek, Friedrich A. von (1962), «Wiener Schule», in *Handwörterbuch der Sozialwissenschaften*, Stuttgart-Tübingen-Göttingen, 1962, vol. 12.
- Hayek, Friedrich A. von (1968a) «Carl Menger», *Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 10 (MacMillan Co. and Free Press.): 124-26.
- Hayek, Friedrich A. von (1968b), «Economic Thought: The Austrian School», *Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 4 (MacMillan Co. and Free Press.): 458-62.
- Hayek, Friedrich A. von (1978), «The Place of Menger's *Grundsätze* in the History of Economic Thoughts», in *New Studies in Philosophy, Politics Economics and the History of Ideas*. Chicago: University of Chicago Press: 270-282. Repris de Hicks & Weber, eds. (1973), chap. 1, pp.1-14.
- Hayek, Friedrich A. von (1981), «Carl Menger», Introduction to Carl Menger, *Principles of Economics*, (transl. by James Dingwall and Bert F. Hoselitz, new ed. by Louis M. Spadaro, New York and London, New York University Press, 1981), p.11-36. Ce texte a été écrit comme "Introduction" à la réimpr. des *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, (cf. C. Menger, *Gesammelte Werke*, 4 vols., London, London School of Economics) paru dans la *Series of Reprints of Scarce Works in Economics and Political Science*, vol. 17, 1934; publié aussi dans *Economica*, (nov., 1934) et réimpr. in Henry William Spiegel, ed., *The Development of Economic Thought: Great Economists in Perspective*, New York: John Wiley & Sons, 1952; cf. «Einleitung» in Carl Menger, *Gesammelte Werke*, Erscheinung von F.A. Hayek, Tübingen: Mohr, 2^e rééd., 1970 (1^{ère} rééd., 1968), vol.1.
- Hayek, Friedrich A. von. «Carl Menger», *Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 10 (MacMillan Co. and Free Press, 1968) pp. 124-126
- Hayek, Friedrich A. von. «Carl Menger», in *The Collected Works of Carl Menger*, ed. by F.A. Hayek, London: London School of Economics and Political Science, 1934.
- Hicks, J.R. et W. Weber, eds. (1973), *Carl Menger and the Austrian School of Economics*. Oxford: Clarendon Press.
- Howey, R.S. (1960), *The Rise of the Marginal Utility School 1870-1889*. Lawrence: University of Kansas Press.
- Hutchison, Terence W. (1981), *The Politics and Philosophy of Economics: Marxians, Keynesians and Austrians*. Oxford: Basil Blackwell. (Chap. 6: «Carl Menger on Philosophy and Method», pp. 176-202; chap. 7: «Austrians on Philosophy and Method (since Menger)», pp. 203-232.)
- Ikeda, Yukihiro (1995), «Carl Menger in the 1860s: Menger on Roscher's Grundlagen », in Meijer, Gerrit, ed. (1995), *New Perspectives on Austrian Economics*. London and New York: Routledge, Part II, Chap. 2: 25-39.

- Jaffé, William (1976), «Menger, Jevons and Walras De-Homogenized», *Economic Inquiry* (December): 511-524.
- Kauder, E. (1956), *A History of Marginal Theory*, Princeton.
- Kauder, E. (1958), «Intellectual and Political Roots of the Older Austrian School», *Zeitschrift für Nationalökonomie*, vol. 17.
- Kauder, E. (1962), «Aus Mengers nachgelassenen Papieren», *Weltwirtschaftliches Archiv*, vol. 89: 1 et s.
- Kirzner, I. M. (1990), «Menger, classical liberalism, and the Austrian school of economics», in *Carl Menger and his legacy in economics*, Bruce J. Caldwell, ed., Durham: Duke University Press, 93-106.
- Kirzner, Israel M. (1978), «The Entrepreneurial Role in Menger's System», *Atlantic Economic Journal* (Sept.): 31-45. Reprinted in *Perception, Opportunity and Profit: Studies in the Theory of Entrepreneurship*. Chicago: University of Chicago Press, 1979: 53-75.
- Knight, Frank H. (1950), «Introduction» to Carl Menger, *Principles of Economics* (First, General Part), Transl. and ed. by James Dingwall and Bert F. Hoselitz, Glencoe, Ill., The Free Press: 9-35.
- Krabbe, J.J., Nentjes, A. & Visser, H. (1988/89), «Austrian Economics, Roots and Ramifications Reconsidered», Part I: *Journal of Economic Studies*, 15, 3/4, 1988; Part II, *Journal of Economic* 16, 2, 1989.
- Lachmann, Ludwig (1978), «Carl Menger and the Incomplete Revolution of Subjectivism», *Atlantic Economic Journal* (Sept.): 57-59.
- Mäki, Uskali (1989), «On The Problem of realism in economics», *Ricerche economiche* 43, 1-2: 176-98.
- Mäki, Uskali (199?), «Universals and the *Methodenstreit*: Carl Menger's Conception of Economics as an exact science», *Studies in the History and Philosophy of Science*
- Mäki, Uskali (1990a), «Mengerian Economics in Realist Perspectives», *Ricerche Economiche* 43, 1-2 (Jan./June): 176-98. Repris de *History of Political Economy*.
- Mäki, Uskali (1990b), «Scientific realism and Austrian explanation». *Review of Political Economy*, 2, 3: 310-44.
- Martin, Delores Tremewan (1979), «Alternative Views of Mengerian Entrepreneurship», *History of Political Economy* (Summer) pp. 271-285.
- Menger, Carl, *Principles of Economics*. New York: New York University Press, 1976 (Transl, by Dingwall and Hoselitz, Glencoe, Ill., The Free Press, 1950). (Original allemand: *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, 1871).
- Menger, Carl, «On the Origin of Money», *Economic Journal* (June, 1892) pp. 239-255.
- Menger, Carl, «Toward a Systematic Classification of the Economic Sciences»,(1889) in *Essays in European Economic Thought* ed. by Dr. Louise Sommer. Princeton: D. Van Nostrand Co., Inc., 1961, pp. 1-38.
- Menger, Carl, *Investigations into the Method of the Social Sciences with Special Reference to Economics*. New York: New York University Press, 1985. Translated by Francis J. Nock, edited by Louis Schneider, with a new introduction by Lawrence H. White. (D'abord publié sous le titre *Problems of Economics and Sociology* , Urbana: University of Illinois Press, 1963). (Original allemand: *Untersuchungen über die Methode der Sozialwissenschaften und der Politischen Oekonomie insbesondere*, Leipzig, 1883).
- Menger, Karl (1973), «Austrian Marginalism and Mathematical Economics», in Hicks & Weber, eds. (1973), chap, 3, pp.38-60.
- Meyer, Willi (1990), «A Note on Menger's Philosophy of Science», *Methodus*, 2, 1 (June): 46-47.
- Milford, K. (1990), «Menger's methodology», in *Carl Menger and his legacy in economics*, Bruce J. Caldwell, ed., Durham: Duke University Press, 215-239.
- Milford, Karl (1992), «Menger's Solution of the Problem of Induction: On the History of Methodological Thought in Economics», in Auspitz, J. L., Gasparski, Wojciech W., Mlicki, Marek K. and Szaniawski, Klemens, eds., *Praxologies and the Philosophy of Economics* (The International Annual of Practical Philosophy and Methodology, Vol. 1, New Brunswick, U.S.A. and London, U.K.: Transaction Publishers, 1992) pp. 279-311.

- Mises, Ludwig von (1978), «Carl Menger and the Austrian School of Economics», in *The Clash of Group Interests and Other Essays*. New York: Center for Libertarian Studies: 23-28.
- Mises, Ludwig von (1969), *The Historical Setting of the Austrian School of Economics*. New York: Arlington House.
- Mises, Ludwig von, «Carl Menger and the Austrian School of Economics», in *The Clash of Group Interests and Other Essays*. New York: Center for Libertarian Studies, 1978, pp. 23-28.
- Moss, Lawrence S. (1978), «Carl Menger's Theory of Exchange», *Atlantic Economic Journal* (Sept.): 17-30.
- Nozick, Robert (1977), «On Austrian Methodology», *Synthese* 36: 353-392.
- O'Dricoll, G.P. (1986), «Money: Menger's Evolutionary Theory», *History of Political Economy*, 18, 4: 601-616.
- Perroux, François (1945), *Le néo-marginalisme*. Paris. Cours de l'E.H.E.P. (p. 48 sqq. Critique de Menger et Böhm-Bawerk par von Mises)
- Ritzel, G. (1950), *Schmoller versus Menger*. Frankfurt am Main.
- Schmoller, Gustav von (1883), «Die Schriften von C. Menger und W. Dilthey zur Methodologie der Staats- und Sozialwissenschaften», *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*, 7. Jg. (Reprint (with changes) in *Zur Litteraturgeschichte der Staats- und Sozialwissenschaften*, Leipzig: Dunker and Humblot, 1988, pp. 278-294).
- Schmoller, Gustav von (1884), «Antwortbrief», in *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*, 8. Jg.
- Schmoller, Gustav von (1908), *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*. Leipzig.
- Schneider, E. (1962), *Einführung in die Wirtschaftstheorie*, part 4.
- Schumpeter, Joseph A. (1921), «Carl Menger», *Zeitschrift für Volkswirtschaft und Politik* (N.F.), I: 197-205.
- Schumpeter, Joseph A. (1951), «Carl Menger, 1840-1921», *Ten Great Economists: From Marx to Keynes*. New York: Oxford University Press: 80-90.
- Small, Albion W. (1924), «Later Phases of the Conflict Between the Historical and the Austrian Schools», in *Origins of Sociology*, reed., New York: Russel & Russel, 1967: 204-233.
- Smith, B. (1990), «On the Austrianness of Austrian Economics», *Critical Theory* 4, 1-2, p.212-38.
- Smith, Barry (1990), «Aristotle, Menger, Mises: A Categorical Ontology for Economics», *History of Political Economy*, Annual Supplement to vol. 22, pp. 263-288.
- Stigler, George (1937), «The Economics of Carl Menger», *Journal of Political Economy* (April): 229-250; reprinted in *Production and Distribution, The Formative Period* (New York: The MacMillan Co., 1941): 134-157.
- Streissler, Erich W. (1969), «Structural Economic Thought on the Significance of the Austrian School Today», *Zeitschrift für Nationalökonomie*, 29:
- Streissler, Erich W. (1972), «To What Extent Was the Austrian School Marginalist?», *History of Political Economy*, 4 (Fall): 426-441. Repris in *The Marginalist Revolution in Economics: Interpretation and Evolution*, ed. by R.D. Collison Black, A.W. Coates & Crawford, D.W. Goodwin (Duke University Press 1973): 150-175.
- Streissler, E. W. (1990a), «Carl Menger on economic policy: the lecture to Crown Prince Rudolph», in *Carl Menger and his legacy in economics*, Bruce J. Caldwell, ed., Durham: Duke University Press, 107-130.
- Streissler, Erich W. (1990b), «The influence of German economics on the work of Menger and Marshall», in *Carl Menger and his legacy in economics*, Londres: Duke University Press, 31-68.
- Streissler, Erich (1969), «Structural Economic Thought, on the Significance of the Austrian School Today», *Zeitschrift für Nationalökonomie*, 29, 1969.
- Streissler, Erich (1972), «To What Extent Was the Austrian School Marginalist?», in *The Marginalist Revolution in Economics: Interpretation and Evaluation*, ed. by R.D. Collison Black, A.W. Coates & Crawford, D.W. Goodwin (Duke University Press 1973) pp. 150-175. (D'abord publié dans *History of Political Economy*, 4, Fall 1972, pp. 426-441.)

- Streissler, Erich, (1973), «Menger's Theories of Money and Uncertainty -- a Modern Interpretation», in Hicks & Weber, eds. (1973), chap.9, pp.164-189.
- Sweezy, A. (1934), «The Interpretation of Subjective Value Theory in the Writings of the Austrian Economists», *Review of Economic Studies* 1 (June): 177-185.
- Tremewan Martin, Delores (1979), "Alternative Views of Mengerian Entrepreneurship" *History of Political Economy* (Summer, 1979) pp. 271-284).
- Vaughn, Karen I. (1978), «The Reinterpretation of Carl Menger: Some Notes on Recent Scholarship», *Atlantic Economic Journal* (Sept.): 60-64.
- Wagner, Richard E. (1978), «Final Remarks», *Atlantic Economic Journal* (Sept.): 65-69.
- Weisz, F.X. (1924), «Zur zweiten Auflage von Carl Mengers 'Grundsätze'», *Zeitschrift für Volkswirtschaft und Politik* (N.F.), IV: 134-54.
- White, L.H. (1977), «Methodology of the Austrian School Economists». New York: The Center for Libertarian Studies, Occasional Papers Series, 1.
- Wicksell, K. (1958), *Selected Papers on Economic Theory*, ed. E. Lindahl.
- Yeager, Leland B. (1954), «The Methodology of Henry George and Carl Menger», *The American Journal of Economics and Sociology* (April): 233-238.
- Yeager, Leland B., «The Methodology of Henry George and Carl Menger», *The American Journal of Economics and Sociology* (April, 1954) pp. 233-238.